

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

### 1. Intitulé du projet

Construction d'un ensemble immobilier sur deux niveaux de sous-sol au 142/146 rue Bicêtre à L'Hay-les-Roses.

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Gambetta Ile de France

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

M Jonathan CENCE

RCS / SIRET

| 4 | 2 | 0 | | 3 | 6 | 0 | | 0 | 9 | 1 | | 0 | 0 | 0 | 1 | 1 |

Forme juridique

SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Catégorie 17.b	Dispositif de captage des eaux souterraines dans la nappe du brie avec une capacité de prélèvement supérieure à 200 000 m3 par an pour le rabattement de nappe provisoire.  Projet soumis à Autorisation Environnementale temporaire au titre des rubriques IOTA 1.1.2.0 (A) et 1.1.1.0 (D)

### 4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet prévoit la construction d'un immeuble de 45 logements collectifs avec des espaces extérieurs végétalisés privatifs à l'arrière et communs à l'avant. Le bâtiment sera édifié de R+2 à R+3 sur deux niveaux de sous-sol comprenant 61 places parking.

Les bâtiments existants (logements individuels et leurs annexes) seront démolis afin de construire le bâtiment.

## 4.2 Objectifs du projet

Le projet a pour objectif de réaliser de nouveaux logements collectifs.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Dans sa phase travaux, le projet générera une activité de chantier pour la réalisation du bâtiment et des sous-sols. La durée totale des travaux est estimée à environ 20 mois.

Au vu des investigations réalisées, la qualité des sols restant en place à l'issue de l'aménagement est compatible avec l'usage futur. Le projet générera des déblais pour la réalisation de l'infrastructure. D'après le diagnostic environnemental, les déblais pourront-être évacués en filière ISDI.

De plus, un rabattement temporaire (environ 6 mois) de la nappe du brie sera nécessaire afin de réaliser les niveaux de sous-sol. Le débit sera compris entre 85 et 100 m<sup>3</sup>/h selon la perméabilité réelle des terrains et le régime hydrogéologique de la nappe.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans sa phase d'exploitation, le projet sera constitué de 45 logements collectifs ainsi que deux niveaux de sous-sols à usage de parking. Ces derniers seront rendus intégralement imperméables vis à vis de la nappe jusqu'à la cote décennale et suffisamment dimensionnés pour résister aux sous-pressions hydrostatiques.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à Autorisation Environnementale Temporaire au titre de la nomenclature IOTA, concernant les rubriques suivantes :

1.1.1.0 pour la réalisation du dispositif de rabattement et de piézomètres (D)

1.1.2.0 pour le prélèvement dans la nappe du brie (A)

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie du projet	1 546 m <sup>2</sup>
Surface Plancher totale	2 618 m <sup>2</sup>
Surface habitable totale	2 334 m <sup>2</sup>

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

142/146 rue Bicêtre à L'Hay-les-Roses  
(94)

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 02°35'52"E Lat. 48°77'81"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche est la ZNIEFF de type 2 "Parc des lilas" située à environ 1,8 km à l'Est du site d'étude.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de l'Haÿ-les-Roses n'est pas concernée par un APB.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est concerné par le PPBE du Val de Marne et est situé à proximité de l'autoroute A6 classée en catégorie 1. Cependant d'après la note acoustique le projet n'est pas situé dans une zone affectée par le bruit.. Il est donc prévu un isolement des façades de 30 dB
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé dans un tel site ou dans sa zone tampon

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé dans l'emprise du zone humide d'après la cartographie de la DRIEE Île-de-France.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de L'Haÿ-les-Roses est concernée par : - Le PPRN "Inondation et coulée de boue par ruissellement en secteur urbain", prescrit le 09/07/2001 - Le PPRN "Mouvement de terrain par affaissement et effondrement", prescrit le 01/08/2001 - Le PPRN "Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse et la réhydratation des terrains", approuvé le 21/11/2018  Les études géotechniques n'ont pas mis en évidence la présence d'argiles au droit des sous-sols, le risque mouvement de terrain ne concerne donc pas le projet.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas sur un site BASOL.  L'étude de pollution a mis en évidence que les terres présentes sur le site ne sont pas polluées.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé dans l'emprise d'une ZRE pour la nappe de l'Albien. Le projet n'affecte toutefois que la nappe superficielle, qui ne fait pas partie de la nappe de l'Albien.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé dans l'emprise d'un périmètre de protection de captage.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se trouve à 11 km de la ZPS "Sites de Seine Saint Denis".
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche est le Parc de Sceau à environ 4 km.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier, la réalisation des niveaux de sous-sol en fouille ouverte nécessitera un dispositif de rabattement de nappe temporaire pouvant générer un débit d'exhaure compris entre 85 et 100 m3/h selon la période, soit un volume compris entre 370 000 et 440 000 m3.  La nappe du brie est concernée. L'Annexe 8 présente l'étude de Niveau des Plus Hautes Eaux.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les prélèvements réalisés dans la nappe du brie seront provisoires et n'auront donc aucun impact à long terme sur les masses d'eau souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'opération de terrassement pour la réalisation de deux niveaux de sous-sol va générer des déblais, ceux-ci seront acheminés vers des centres d'enfouissement adaptés.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est actuellement occupé par des logements individuels.  Le projet prévoit la création de jardins sur près de 50% de sa surface, et de toitures végétalisées. Il améliore donc la qualité environnementale du site.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se trouve à 11 km de la ZPS "Sites de Seine Saint Denis".

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé dans une zone urbaine.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe en dehors d'une zone réglementaire du PPRT. Cependant une canalisation de matière dangereuse (gaz) est située à 700 m au Sud du projet.  La canalisation de gaz est éloignée du projet (600 m), le risque transport de matière dangereuse ne concerne donc pas le projet.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est concerné par les risques naturels suivants : - mouvement de terrain dû à la sécheresse et la réhydratation des sols - transport de matière dangereuse (gaz)  D'après l'étude géotechnique il n'y a pas d'argile au niveau des sous-sols, le risque mouvement de terrain ne concerne donc pas le projet. La canalisation de gaz est éloignée du projet (700 m), le risque transport de matière dangereuse ne concerne donc pas le projet.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Toutes les mesures seront prises sur le chantier afin d'éviter les pollutions accidentelles de la nappe. La zone de chantier sera protégée et toutes les mesures seront prises pour se prémunir des risques sanitaires.  D'autre part, la société Gambetta s'engage à réaliser un chantier propre.
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pendant la phase d'exploitation, le projet engendrera des déplacements sur les voies de communication en bordure du site.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	En phase chantier, le projet sera source de bruit de manière temporaire et uniquement en période diurne. La société s'engage à réduire les bruits causés par le chantier afin de ne pas déranger les riverains. En phase d'exploitation, le bâtiment créé est à usage d'habitation.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>  <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>  <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Compte tenu de son usage (habitations), le projet ne génère pas de nuisances olfactives</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>  <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>  <input type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, le projet pourra être source de vibrations.</p> <p>En phase d'exploitation, le projet ne sera pas source de vibration.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>  <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>  <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Compte tenu de son usage et de sa situation, le projet n'émet pas ou n'est pas concerné par des émissions lumineuses.</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase de travaux, afin de limiter l'émission de poussières et autre rejet dans l'air, les zones de stockage seront couvertes et les bacs de stockage fermés.</p> <p>De plus, un arrosage des pistes de chantier pourra être réalisé pour éviter l'émanation de poussières en période très sèche.</p> <p>En phase d'exploitation, le projet ne sera pas source de rejet dans l'air.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, le rabattement de nappe engendra temporairement des rejets d'eaux d'exhaure à un débit compris entre 85 et 100 m3/h.</p> <p>Ces rejets seront dirigés vers le réseau d'assainissement le plus proche, après accord du concessionnaire.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, les cabanes de chantier devront être branchées au réseau d'assainissement.</p> <p>En phase d'exploitation le projet engendra des effluents de types eaux usées domestiques, les bâtiments seront rattachés au réseau d'assainissement.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, les déchets produits seront gérés par l'entreprise de construction conformément aux normes en vigueur.</p> <p>En phase d'exploitation, le projet produira des déchets de type ordures ménagères. Les logements seront équipés de bacs de stockage des ordures ménagères et un ramassage régulier de ces déchets sera assuré par l'intercommunalité.</p>



Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Compte tenu de l'absence de bâtiments remarquables à proximité du projet, et du soin apporté à la qualité architecturale et paysagère des futurs bâtiments, le projet améliore le patrimoine architectural et paysager du site.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Dans son état actuel, la zone du projet est occupée par des logements individuels.  Le projet prévoit la construction de logements collectifs ainsi que des places de parking sur deux niveaux de sous-sol.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Les aménagements prévus pour le projet améliorent la qualité de vie et la qualité environnementale du secteur en permettant notamment : la création de nouveaux commerces, la création de nouveaux logements aux dernières normes (concernant le confort, l'énergie, l'environnement ...), une gestion des eaux pluviales à la parcelle, la création d'îlots de végétation, une augmentation de l'espace accessible aux piétons.

Les nouveaux aménagements du projet se cumuleront potentiellement avec les aménagements d'autres projets urbains qui sont en cours à L'Hajj-les-Roses comme le réaménagement du square El-Melik, l'aménagement d'une coulée verte à la place du chemin de la Vanne, la construction du nouveau marché Locarno et la construction d'une gare qui accueillera le métro de la ligne 14.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Dans le cadre de son engagement à assurer une démarche environnementale lors de la construction des logements collectifs, Gambetta s'engage à faire réaliser un chantier à faible impact environnemental et à faible nuisance.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Etant donné :

- Que toutes les mesures seront prises pour éviter les nuisances et pollutions lors du chantier
- L'absence de zones naturelles dans le voisinage du projet
- Que le rabattement de nappe sera temporaire
- Que le projet permet une amélioration de la qualité paysagère et de vie du quartier
- Que le projet est d'ampleur limitée (45 logements collectifs)

Nous estimons que le projet ne nécessite pas d'évaluation environnementale.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 1 à 6 : Pièces obligatoires Annexe 7 : Étude de pollution des sols Annexe 8 : Étude NPHE Annexe 9 : Étude géotechnique G2AVP Annexe 10 : Étude acoustique

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

PARIS

le,

20/10/2020

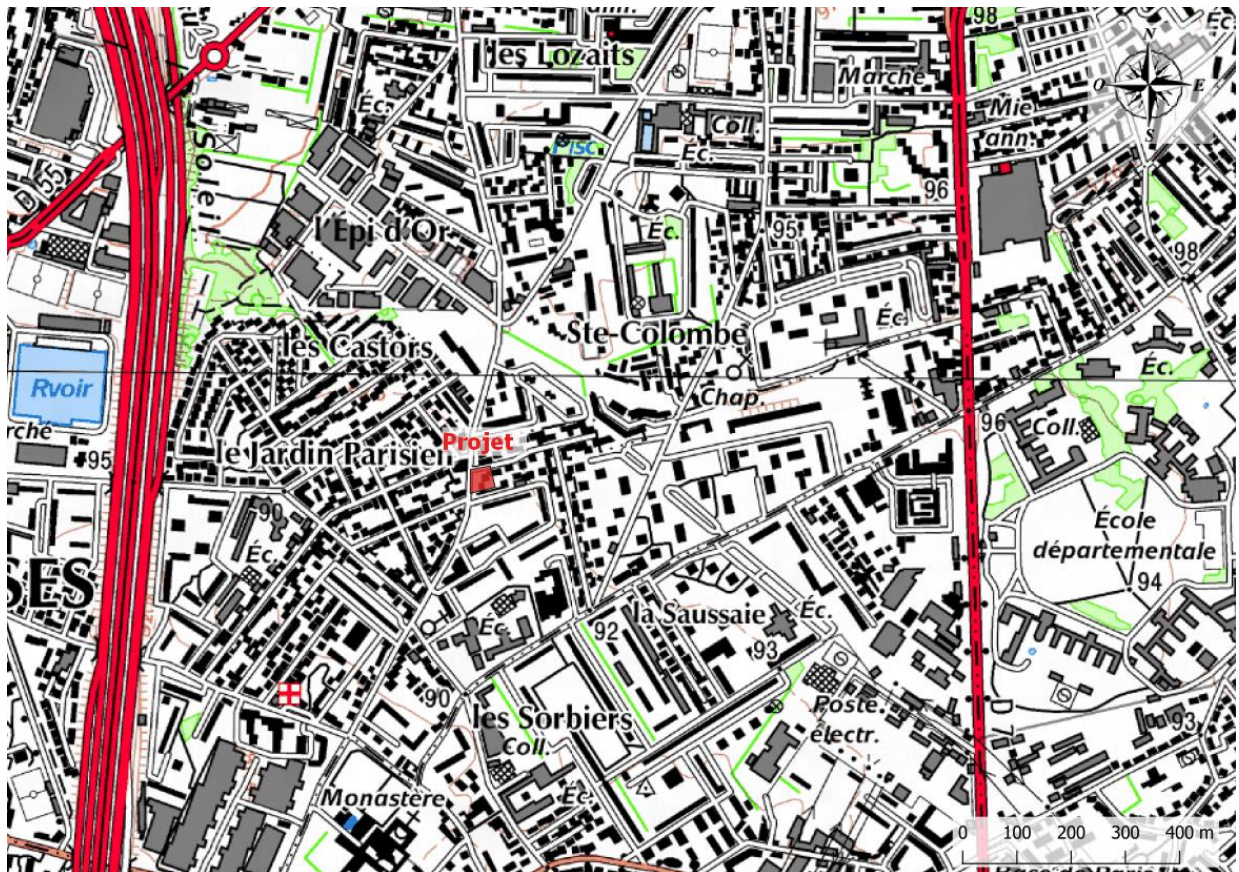
Signature

  
**SAS GAMBETTA PROMOTION**  
92 Boulevard du Montparnasse  
75014 PARIS  
Tél. 01 44 10 77 77  
SIRET 817 738 675 00018

ci-dessus

...

ANNEXE 2 : PLAN DE SITUATION AU 1/25 000



(1) Localisation du projet sur fond topographique au 1/25 000 (IGN)





(2) Localisation du site sur fond orthophotographique (IGN)



## ANNEXE 3 : REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE

Les photographies proposées ci-dessous ont été prises aux alentours du site le 23/09/2020. Elles permettent d'apprécier l'environnement proche du site d'étude et de rendre compte de l'état d'urbanisation autour du projet.

La carte ci-dessous montre la localisation géographique des photographies.



(3) Localisation des prises de vues



(4) Photographie 1 – vue extérieure de la zone d'étude depuis le Sud



(5) Photographie 2 – vue de la rue de Bicêtre depuis le Sud





(6) *Photographie 3 – vue intérieure de la zone d'étude depuis la rue de Bicêtre*



(7) *Photographie 4 – vue intérieure de la zone d'étude depuis la rue de Bicêtre*



(8) Photographie 5 – vue de la rue Julien Victor depuis la rue de Bicêtre



(9) Photographie 6 – vue extérieure de la zone d'étude depuis la rue Julien Victor

## ANNEXE 4 : PLANS ET COUPES DU PROJET

---





(10) Plan de masse (GAMBETTA)



(11) Plan du RDC (GAMBETTA)



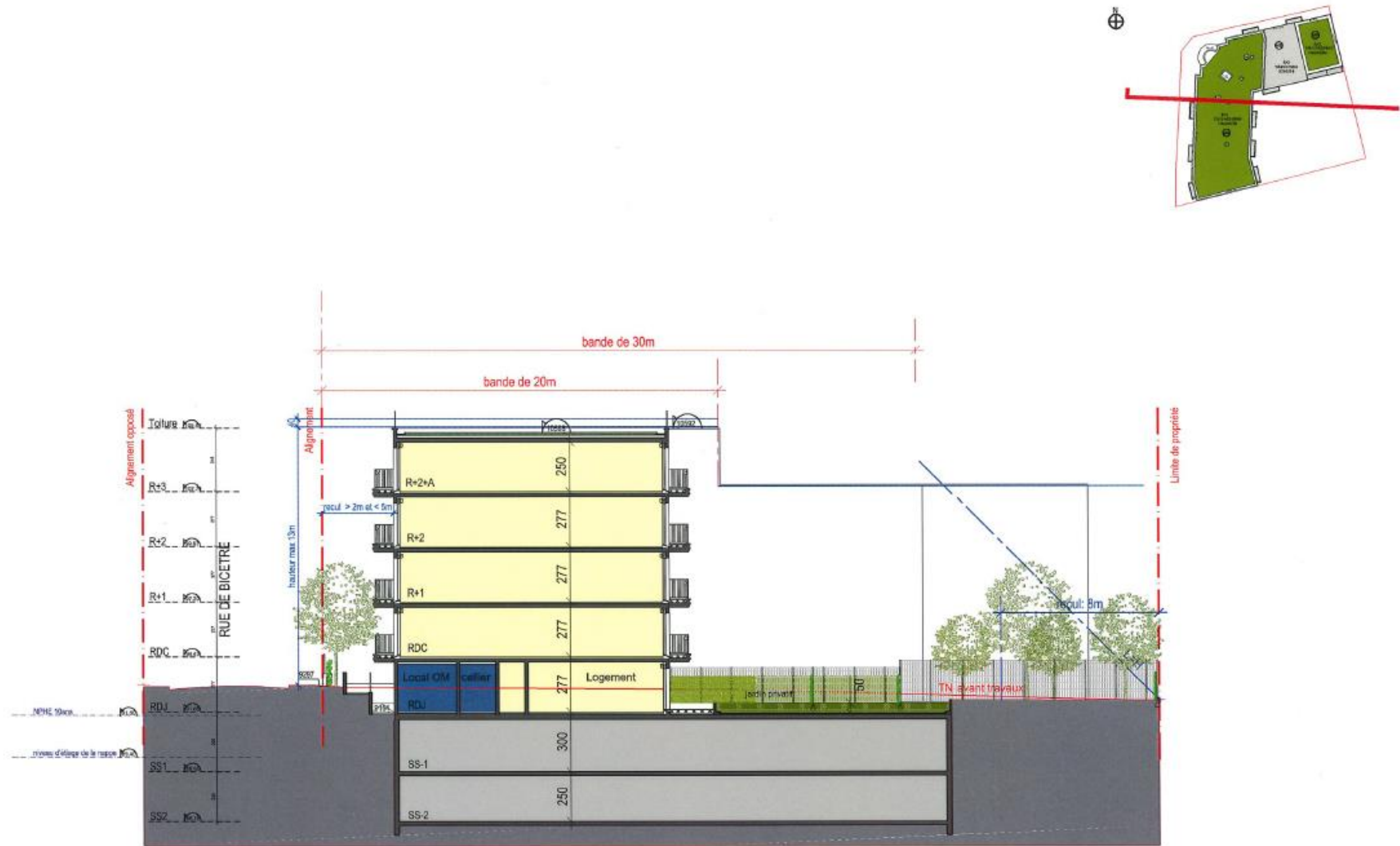
(12) Plan du RDJ (GAMBETTA)



(13) Plan du R.-1. (GAMBETTA)







(15) ..Coupe transversale AA (GAMBETTA)

## ANNEXE 5 : PLANS DES ABORDS DU PROJET

Le projet est situé au sein d'un quartier principalement constitué de maisons (logement individuel) et d'immeubles (logements collectifs).

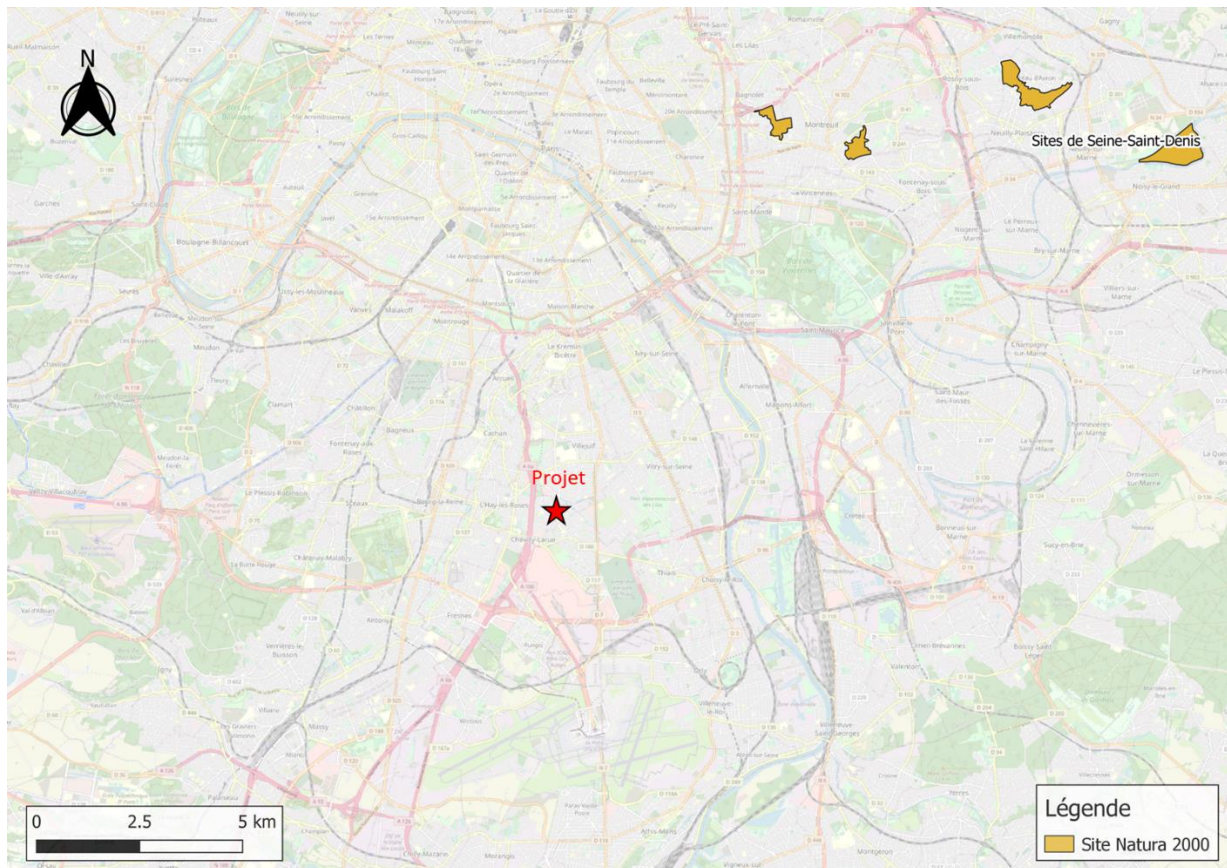


(16) Plan des abords du projet au 1/3 000 sur fond orthophotographique (IGN)



## ANNEXE 6 : CARTOGRAPHIE DES ZONES NATURA 2000 ALENTOURS

La Zone Natura 2000 la plus proches est la FR1112013 « Sites de Seine et Saint-Denis », classée depuis le 26/04/2006. Elle est située à environ 11 km du projet.



(17) Localisation de la zone NATURA 2000 la plus proche sur fond open

Compte tenu de la distance entre le projet et ce site, aucun impact n'est attendu.

